

Arrêts fédéraux à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'hiver, les arrêts fédéraux suivants:

- Arrêt fédéral du 8 décembre 2004 portant approbation de l'accord bilatéral entre la Suisse et la CE sur les produits agricoles transformés (FF 2004 5593);
- Arrêt fédéral du 14 décembre 2004 sur l'approbation de la Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel et des services d'accès conditionnel (FF 2004 1937);
- Arrêt fédéral du 15 décembre 2004 portant approbation de la Charte européenne de l'autonomie locale (FF 2004 71).

Ces arrêts fédéraux seront publiés dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que les accords qu'ils concernent, dès que ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse.

28 décembre 2004

Chancellerie fédérale

Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2004
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	51
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.12.2004
Date	
Data	
Seite	6893-6894
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 272

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.